

Bulletin municipal de Semoussac

Juillet 2023

N°44

Mister R

Le mot du Maire

Les chiffres du recensement de la population qui a eu lieu du 19 janvier au 18 février 2023 ont été transmis à la mairie par l'Insee nous sommes 375 habitants. Je vous remercie de votre participation.

La nouvelle carte communale est lancée, le cabinet Pernet est entrain de faire l'état des lieux des terrains constructibles.

Une réunion publique est prévue courant septembre à la salle des fêtes, chacun pourra exprimer son avis sur le sujet.

La piscine de Mirambeau est ouverte, la fuite d'eau a été réparée et il y a un nouveau maître-nageur, les cartes de réduction pour les enfants sont disponibles à la mairie.

Comme vous avez pu remarquer, la visibilité au lieu-dit l'Enclouse a été améliorée grâce à la coupe du bois et au déplacement de la clôture.

Faîtes attention à la chaleur et n'oubliez pas de bien vous hydrater.

Je vous souhaite à tous un bel été.



Le Maire,
Marc BERTRAND



Etat-civil : 1^{er} semestre 2023



Naissances :

Siméo LAMOTHE
Maël FOUCARD

La vie des associations

Aînés ruraux

Président : Monsieur Jean-Claude GLASER (☎05.46.48.46.97)

Un voyage en Espagne est organisé du 27 septembre au 2 octobre 2023 renseignements auprès du Président.
Réunion mensuelle les derniers mercredis du mois à partir de 14 heures.

Les amis de Schweyen

Président : Monsieur Cyril PENAUD (☎06.74.78.86.66)

Les amis de Schweyen organisent un repas convivial le dimanche 6 août à midi à la salle des fêtes de Semoussac.

Inscriptions au 06.74.78.86.66 ou 06.85.62.72.40 ou encore le 06.08.77.89.32.

ACCA de Semoussac

Président : Monsieur Christian RENAUDIN (☎06.75.00.27.80)

Les ventes de cartes de chasse auront lieu le vendredi 25 août 2023 de 17 h 30 à 19 heures 30 et le samedi 9 septembre de 14 heures 30 à 17 heures 30 dans la salle de réunion de la mairie.

Comité des fêtes

Président : Monsieur Sylvain PETITJEAN (☎06.15.10.40.34)

Une marche gourmande est organisée sur la commune le samedi 26 août 2023 renseignements auprès du Président

L'atelier de Marie :

Présidente : Madame Marie-Hélène LORIAUD (☎06.74.39.17.11)

L'atelier est ouvert tous les jeudis et samedis après-midi sur demande.

Nouvelles brèves du Conseil Municipal

Séance du 21 février 2023

- ✦ Approbation du compte administratif de la commune
 - Fonctionnement : 468 537 €
 - Investissement : 81 467 €
- ✦ Approbation du compte administratif du lotissement
 - Fonctionnement : 30 141 €
- ✦ Ouverture des crédits d'investissement pour l'achat d'une sono (501 €) pour le paiement des travaux de sécurisation sur la RD 147 Chez Bouché (2761 €) abribus (1 344 €).
- ✦ Demande de subventions amendes de police pour les travaux de sécurisation et de visibilité à l'Enclouse 40% sur un montant de 5 840 € HT soit 2 336 €.

- ✦ Devis de changement de compteur Enedis de l'atelier municipal pour 677 €.
- ✦ Achat d'un podium démontable pour 1975 € HT.
- ✦ Remplacement du défibrillateur pour 1 112 € HT.
- ✦ Étude pour l'achat d'une consigne à vélo sécurisée près de l'abri bus dans le bourg.
- ✦ Réfection en enrobé Les pacages, La Roudrie /La Gasse
- ✦ Réfection en enrobé des allées du cimetière à l'automne.
- ✦ Sécurisation de l'arrêt de bus scolaire dans le Bourg par des panneaux.
- ✦ Demande de devis pour la mise en place d'une citerne enterrée pour la défense incendie Chez Mallet.

Séance du 21 mars 2023

- ✦ Affectation du résultat comptable pour la commune.
 Résultat d'exploitation excédent : 141 221.82 €
 Affectation complémentaire en réserve : 81 467.67 €
 Résultat reporté en fonctionnement : 387 069.69 €
 Résultat d'investissement reporté déficit : 81 467.67 €
- ✦ Affectation du résultat comptable pour le lotissement.
 Résultat d'exploitation excédent : 30 141.14 €
 Report en fonctionnement : 30 141.14 €
- ✦ Le Conseil Municipal décide **de ne pas augmenter le taux communal** des quatre taxes qui reste à :
 - Taxe d'habitation : 14.52 %
 - Taxe foncière propriétés bâties : 31.30 %
 - Taxe foncière propriétés non bâties : 36.07 %
 - CFE : 24.65%
- ✦ Le budget de la commune est voté en équilibre à 607 069.69 € en fonctionnement et 378 467.67 € en investissement.
- ✦ Le budget primitif du lotissement s'équilibre à 30 141.68 € en fonctionnement.
- ✦ Validation des devis voirie :
 - Broyage : ETA Lamothe pour un montant de 8 110 € HT.
 - PATA : Syndicat de la voirie pour un montant de 8 900 € HT.
 - Travaux enrobé Chez Rapet, Cimetière, Les Pacages : entreprise Colas : 38 516.97 € HT
 - Travaux enrobé La Roudrie : entreprise Colas : 33 330.16 € HT.
- ✦ Attribution d'une subvention de 300 € à l'APIC, ajournement de la demande de subvention pour l'association l'Outil en Main, pré étude d'une demande de subvention aux enfants de l'école primaire de Saint Bonnet d'un montant de 100 € par élève pour une sortie scolaire en Dordogne en 2024.

Séance du 16 mai 2023

- ✦ Demande de subvention au Conseil Départemental pour la révision de la carte

communale.

- Dépense estimée : 7 500 € HT
- Subvention Conseil Départemental : 3 375 € HT (45% du montant).
- Part communale restant à charge : 4 124 € HT.

- ✦ Demande de subvention au Conseil Départemental pour la voirie accidentogène pour un montant total de travaux de 56 409 € HT (les travaux du cimetière ne peuvent pas être pris en compte).
- ✦ Demande de subvention au Conseil Départemental pour la route de la Chataigneraie à 45% de la dépense totale de 6 167.61 €.
- ✦ Les Estivales auront lieu le 8 juillet 2023 à 21 heures.
- ✦ Départ du locataire au 2A rue des Écoles au 1^{er} septembre 2023 le loyer est revalorisé et s'élève maintenant à 530 € par mois.

Informations diverses

- 📘 Afin de limiter le risque d'incendie près des maisons, il est vivement recommandé de débroussailler.
- 📘 Je vous remercie de veiller à l'entretien des tombes de vos défunts.
- 📘 Le club de pétanque Semoussac Loisirs a été dissout le 17 mars 2023, le solde des comptes a été redistribué aux associations historiques de la commune. Les Présidents remercient le bureau.
- 📘 Je vous rappelle qu'il est strictement interdit de procéder au brûlage des déchets verts notamment pendant les périodes de chaleur qui arrivent.
- 📘 Le site internet de la commune est en cours de rafraichissement le nouveau site qui sera plus accueillant et intuitif sera bientôt mis en ligne.
- 📘 L'application pour smartphone Panneau Pocket est toujours à votre disposition il vous suffit de la télécharger pour avoir des informations sur les évènements de Semoussac.
- 📘 Les propriétaires de logements doivent déclarer leurs occupations aux impôts, en cas de difficultés, Angélique est à votre disposition à la mairie pour vous aider.
- 📘 Je tiens à remercier les personnes de la commune qui ont un savoir-faire particulier de nous en faire profiter.

Par exemple, la photo de la première page du bulletin et quelques photos qui seront sur le site internet sont l'œuvre d'un habitant de Chez Mallet.

Toutes les connexions internet et téléphone de la mairie ne fonctionnait plus à la suite de l'installation de la fibre et nous avons été dépannés par un habitant de Chez Brochard qui a donné de son temps afin de nous aider.

Un habitant de la Brousse nous a acheté un câble pour faire fonctionner le rétroprojecteur. Et beaucoup d'autres qui proposent très souvent leurs services. Encore merci !

Horaires d'ouverture de la mairie
Lundi et mercredi de 14 heures à 17 heures
Vendredi de 10 heures à 12 heures

☎ 05.46.86.03.02 📧 mairie@semoussac.fr Site internet : <http://semoussac.fr>